à l'Australie quelque proposition modifiant de quelque autre façon la convention de commerce? Est-ce que ces conditions qui sont annoncées par les plénipotentiaires des autres pays comme étant celles de la convention de commerce le sont réellement. Si oui, en est-il d'autres que celle mentionnée par l'honorable député qui ne plaisent pas au Gouvernement. N'est-ce pas que le Parlement, plus que qui que ce soit au monde, a le droit de savoir quelle est la nature de cette convention commerciale? Est-ce que ces champions des droits du Parlement, des principes fondamentaux de la démocratie, ces dénonciateurs de l'autocratie, ces restaurants du gouvernement responsable, s'entêteront à cacher au Parlement canadien les éléments essentiels d'un pacte réellement important longtemps après que les parlements des autres pays en ont été mis au courant? Le ministre est-il prêt à accepter cette situation et à permettre la dissolution des Chambres, la convention n'étant pas encore en vigueur lorsque nous retournerons dans nos foyers après la quatrième session?

L'hon. M. ROBB: Je ne crois pas que la discussion de ce sujet produise rien de bon. Je suis sûr que mon très honorable ami désire autant que moi une convention de commerce favorable avec le dominion de l'Australie. J'en suis convaincu parce que des personnages avec qui il a été en contact intime ont tenté par deux fois de conclure une convention de cette nature.

Le très hon. M. MEIGHEN: Une fois seulement.

L'hon, M. ROBB: Sir Mackenzie Bowell et sir George Foster.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'était avant mon temps.

L'hon. M. ROBB: Je dirai en toute certitude qu'il y en a en Australie, et je ne dirai pas au Canada mais sur ce continent, des gens qui ne veulent pas de ce pacte de commerce.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre a-t-il dit au Canada?

L'hon. M. ROBB: Ce débat ne peut rapporter rien d'utile, et je ne tiens pas à être entraîné dans cette discussion.

M. CALDWELL: Il y a environ un mois j'ai reçu une lettre d'un homme d'affaires du Nouveau-Brunswick. Il me rapportait que lors d'une conversation avec un membre de l'association des manufacturiers ce dernier lui avait dit que le traité n'était pas ratifié à cause de l'opposition suscitée en Chambre par le groupe progressiste. En réponse je lui ai signifié que personne n'avait suscité de l'opposition au

traité puisque le traité n'avait jamais été soumis au Parlement; que du reste il serait difficile de dire quelle serait notre attitude avant de connaître la teneur de la convention. Je me demande comment ce membre de l'association des manufacturiers ait reçu pareille impression. Le ministre a affirmé qu'il hésiterait à dire que le traité rencontrât de l'opposition en Canada; quant à moi j'affirme que je ne suis pas opposé au traité, vu que je n'en connais rien; et je ne veux pas qu'une attitude d'opposition me soit imputée, comme il ressort des observations de ce membre de l'association des manufacturiers.

L'hon. M. ROBB: Je le regrette si j'ai créé l'impression que l'opposition était suscitée par les représentants populaires en Chambre; ce n'est pas du tout ce que j'avais à l'idée. Seulement, certains intéressés très influents, et en Australie et sur le continent d'Amérique, mettent tout en œuvre pour créer des divergences d'opinions; du reste je trouve, qu'une discussion à ce sujet en ce moment ne serait nullement dans l'intérêt du public.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre veut parler de quelle partie du continent d'Amérique?

L'hon, M. ROBB: Je préfère m'en tenir là. Le très hon, M. MEIGHEN: Est-ce le Canada?

L'hon, M. ROBB: Je n'en parle plus.

M. POWER: L'île Wrangel?

M. le PRESIDENT: Six heures...

Le très hon, M. MEIGHEN: On peut bien se passer de dîner; l'importance de cette question vaut bien cela.

M. le PRESIDENT: Le crédit est-il adop-

Le très hon. M. MEIGHEN: Non; réservé.

(Le crédit est réservé.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

M. le PRESIDENT: A six heures le comité discutait le crédit n° 299 intéressant les dépenses relatives à la négociation de traités.

L'hon. M. ROBB: Avant la suspension de la séance le chef de l'opposition (M. Meighen) a demandé la production de certains détails touchant les dépenses effectuées relativement à ce crédit entre les années 1922 et 1925. Voici